

AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Qu'est-ce que c'est ?

Une aide (bons alimentaires ou aide financière) distribuée selon certains critères.

Qui peut en bénéficier ?

Les **Pierrefeucains** (habitant la commune depuis 3 mois minimum) faisant face à certaines difficultés et ayant rencontré l'assistant social du secteur (bon de liaison délivré).

Comment ?

Constituer un **dossier auprès du CCAS**.



VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR

PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 **04.94.13.53.13**

 **04.94.13.53.00**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.